

SQUARE HABITAT

Honoraires Transactions Immobilières

Montant de la transaction pour les locaux à usage d'habitation	Commission TTC
forfait jusqu'à 37 000 euros	3700 € TTC
de 37 001 € à 60 000 €	10% TTC
de 60 001 € à 75 000 €	9% TTC
de 75 001 € à 150 000 €	8% TTC
de 150 001 € à 200 000 €	7% TTC
de 200 001 € à 300 000 €	6,5 % TTC
de 300 001 € à 610 000 €	6 % TTC
au-delà de 610 001 €	5% TTC

Transactions commerciales de bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissement ou de promotions immobilières	12 % TTC du prix de vente net TTC
--	--

Exploitations agricoles, viti-vinicole (céréales, vignes, bois et forêts, élevages, parcelles diverses ...)	12 % TTC
---	-----------------

Avis de valeur :

Terrains	150€ TTC
Appartements / Maisons	250 € TTC
Autres biens (immeubles, propriétés, châteaux ...)	500 € TTC

Barème en vigueur mis à jour le 30/11/2016
 N° Siren : 453 932 725
 TVA de 20% incluse

Frais d'acquisition notariés non compris

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du vendeur (mandant)

